

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2024

Mise en application à compter du : 1er septembre 2024

I – COTISATIONS

Le montant de la cotisation est fixé par décision de l'Assemblée Générale Statutaire, sur proposition du Conseil d'administration. La cotisation est obligatoire et individuelle. Sauf dispositions particulières et conformément aux statuts, six mois de présence au minimum sont nécessaires pour pouvoir prétendre aux prestations du C.O.S.E.M. Les prestations sont attribuées en chèques cadeaux ou bancaires, selon les recommandations URSSAF, et réactualisées chaque année après délibération du Conseil d'Administration.

II – MARIAGE - PACS

À l'occasion du mariage ou d'un PACS d'un adhérent, une aide est octroyée. Elle est doublée si les deux conjoints sont adhérents au C.O.S.E.M.

III – NAISSANCE

À l'occasion de la naissance d'un enfant, une aide est octroyée sur présentation du livret de famille. Si les deux parents sont adhérents, chacun perçoit l'aide.

IV – DÉCÈS

Une aide exceptionnelle est accordée dans les cas de décès d'un adhérent, de son conjoint, d'un enfant ou d'un parent fiscalement à charge.

V – SECOURS EXCEPTIONNELS

Des secours exceptionnels peuvent être attribués après avis de la Commission Sociale et enquête administrative.

VI – VACANCES ENFANT

Aide annuelle pour colonies, classes de neige, centres aérés ou stages, sur justificatif.

VII – CRÈCHE – NOURRICE – GARDE D'ENFANTS

Aide annuelle pour frais de garde d'enfants jusqu'à l'entrée en maternelle, sur justificatif.

VIII – AIDE SPORTIVE (ADULTE)

Aide annuelle pour la pratique sportive des adhérents, sur justificatif.

IX – CURES MÉDICALES

Aide annuelle pour une cure, à condition qu'elle ne soit pas prise en charge à 100%.

X – VOYAGES COSEM

Aide pour voyages de groupe organisés par le C.O.S.E.M., sur participation effective.

XI – RETRAITE

Aide au départ en retraite, sous conditions (minimum 3 ans de cotisations).

XII – DIVERS

Les adhérents assimilés n'ont pas accès aux prestations sociales, mais peuvent participer aux propositions de loisirs (billetterie, voyages, etc.).

Tableau des prestations sociales

Prestations	Montant
Cotisation adhérent actif	17,00 €
Cotisation adhérent retraité	10,00 €
Cotisation adhérent assimilé	8,00 €
Mariage / PACS	100,00 € (chèques cadeaux)
Naissance	100,00 € (chèques cadeaux)
Décès adhérent ou conjoint	1 000,00 €
Décès enfant à charge	1 000,00 €
Décès père/mère à charge	390,00 €
Secours exceptionnels	400,00 €
Vacances enfant	70,00 €
Crèche / garde d'enfants	70,00 €
Aide sportive adulte	30,00 €
Voyages COSEM	70,00 €
Cure	70,00 €
Retraite	200,00 € (170 € chèques cadeaux + 30 € chèque culture)